La Rochelle Université

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recueil des actes administratifs

n° 625

20 novembre 2026

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-469 du 19 novembre 2026 portant attribution d'aides spécifiques au titre de la « gestion de projets » du master Management et administration des entreprises de La Rochelle Université

Arrêté n° 2026-472 du 29 octobre portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-481 du 19 novembre 2026 portant attribution d'une bourse dans le cadre de l'appel à projets innovants de OpencampusInnov du 29 octobre 2026 (projet Permatechnologies)

Arrêté n° 2026-482 du 19 novembre 2026 portant attribution d'une bourse dans le cadre de l'appel à projets innovants de OpencampusInnov du 29 octobre 2026 (projet Health'met)

Arrêté n° 2026-484 du 6 novembre 2026 portant attribution d'aides spécifiques au titre du « management de projets » du master Langues Étrangères Appliquées de La Rochelle Université

Arrêté n° 2026-485 du 29 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-486 du 10 novembre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-487 du 12 novembre 2026 portant nomination aux fonctions de directeur et de directeur adjoint du Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE)

Recueil des actes administratifs de La Rochelle Université – Directeur de la publication : Gérard Blanchard
Adresse : Université de La Rochelle, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060 La Rochelle

Arrêté n° 2026-469 du 19 novembre 2026 portant attribution d'aides spécifiques au titre de la « gestion de projets » du master Management et administration des entreprises de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 121-4 et L. 121-5,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut du Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Considérant la volonté de soutenir une action pédagogique contribuant au développement de compétences professionnelles des étudiantes et étudiants,
Considérant le projet de réalisation d'une vidéo de prévention par des étudiants du master Management et administration des entreprises de La Rochelle Université, dans le cadre du festival Festiprev du 27 au 29 mai 2027,

ARRÊTE

Article 1

Est attribuée une aide spécifique à chacun des trois étudiants du master Management et administration des entreprises de La Rochelle Université, sélectionnés pour conduire la gestion dudit projet, dans les conditions précisées ci-dessous :

NOM et Prénom	Échéancier	Montant du versement
Guillermic Philippe	Novembre 2026	150 Euros
Ferreira Lucas	Novembre 2026	150 Euros
Protat Paul	Novembre 2026	150 Euros

Le paiement s'effectuera en une seule échéance sur la ligne budgétaire CRB14/CFA/LUDI/MASTER MAE à hauteur de 450 €.

Article 2

Le directeur de l'Institut du Littoral Urbain Durable Intelligent et le directeur général des services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-472 du 29 octobre portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, il est procédé aux modifications suivantes :

- dans le tableau figurant au paragraphe 8.2 intitulé « *Affaire financières hors certification* » relatif au projet « *CAPEMARE »,* les prénom et nom de *Valentin Guyonnard,* à la fonction de *« Coordinateur du projet de Campus professionnel des énergies marines renouvelables »,* sont remplacés par *Josselin Guyot-Tephany.*
- dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 8.2 intitulé « *Grands projets » relatif à « CAPERMARE »,* les prénom et nom de *Valentin Guyonnard,* à la fonction de *« Coordinateur du projet de Campus professionnel des énergies marines renouvelables »,* sont remplacés par *Josselin Guyot-Tephany.*

  La délégation de signature financière rattachée à cette fonction reste inchangée.

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-481 du 19 novembre 2026 portant attribution d'une bourse dans le cadre de l'appel à projets innovants de OpencampusInnov du 29 octobre 2026 (projet Permatechnologies)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 53204820 de la Nouvelle-Aquitaine attributif de subvention,
Vu la convention de partenariat 2026-2029 entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2026-301 du 29 septembre 2026 portant règlement des appels à projets innovants OpenCampusInnov (« AAPIC ») pour la saison 2026-2027,
Considérant l'appréciation du comité de sélection sur la qualité des projets éligibles, lors de sa réunion du 29 octobre 2026, et l'attribution des bourses projet AAPIC correspondante,

ARRÊTÉ

Article 1
Est attribuée à Monsieur Felix Sanchez une bourse projet AAPIC d'un montant de 5000 euros, pour son projet Permatechnologies.

Article 2
La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB10/CDA/2026 AAPIC

Article 3
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-482 du 19 novembre 2026 portant attribution d'une bourse dans le cadre de l'appel à projets innovants de OpencampusInnov du 29 octobre 2026 (projet Health'met)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 53204820 de la Nouvelle-Aquitaine attributif de subvention,
Vu la convention de partenariat 2026-2029 entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2026-301 du 29 septembre 2026 portant règlement des appels à projets innovants OpenCampusInnov (« AAPIC ») pour la saison 2026-2027,
Considérant l'appréciation du comité de sélection sur la qualité des projets éligibles, lors de sa réunion du 29 octobre 2026, et l'attribution des bourses projet AAPIC correspondante,

ARRÊTÉ

Article 1
Est attribuée à Monsieur Sam Martinez une bourse projet AAPIC d'un montant de 5000 euros, pour son projet Health'met.

Article 2
La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB10/CDA/2026 AAPIC

Article 3
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-484 du 6 novembre 2026 portant attribution d'aides spécifiques au titre du « management de projets » du master Langues Étrangères Appliquées de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Considérant la volonté de soutenir une action pédagogique contribuant au développement de compétences professionnelles des étudiantes et étudiants,

ARRÊTE

Article 1

Onze aides spécifiques sont attribuées aux étudiants en master Langues Étrangères Appliquées listés ci-après, et sélectionnés pour conduire une gestion de projet dans le cadre de leur parcours « Management de Projet » dans les conditions précisées ci-dessous :

Prénom et NOM	Echéancier	Montant du versement
Esteban PETIT	Novembre 2026	31,60 Euros
Célia RUBAUDO	Novembre 2026	41,60 Euros
Marjorie BOITARD	Novembre 2026	51,60 Euros
Nolwenn GANE	Novembre 2026	41,60 Euros
Mélissandre RENAUD	Novembre 2026	41,60 Euros
Benidir AYA	Novembre 2026	41,60 Euros
Tiffaine LUCAS-HUCY	Novembre 2026	40 Euros
Joséphine HENRY	Novembre 2026	40 Euros
Athénais FICAT	Novembre 2026	40 Euros
Léanne PIERRON	Novembre 2026	40 Euros
Emma ARTIEDA	Novembre 2026	40 Euros

Le paiement s'effectuera en une seule échéance sur la ligne budgétaire : CRB12/MASTERS/LEA.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-485 du 29 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° Arrêté n° 2026-465 du 20 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

> dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.4.2 intitulé « Délégations financières en lien avec les enseignements » relatif à « *Relations internationales, de l'Europe et de la francophonie* » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
AUGER	AGNES	DIRECTRICE DE L'INSTITUT CONFUCIUS	DÉPARTEMENT LANGUES ETRANGERES APPLIQUÉES	CRB13	ACTIONS INTERNATIONALES	CONFUCIUS
						CONFUCIUS RECETTES PROPRES

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 29 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-486 du 10 novembre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé :

> dans le tableau figurant au paragraphe 3.2. intitulé « *Service scolarité »,* les lignes suivantes sont supprimées :

Bureau des Masters – Sites Sciences et LLASH	Principal	Gaëlle Thouvenin, responsable du bureau
	Suppléant	Gaëlle Thouvenin, responsable du service Scolarité
Bureau des Masters – Sites Droit, IAE et Sciences	Principal	Kevin Chauveau, responsable du bureau
	Suppléant	Gaëlle Thouvenin, responsable du service Scolarité

> dans le tableau figurant au paragraphe 3.2. intitulé « *Service scolarité »,* les lignes suivantes sont ajoutées :

Bureau des Masters	Principal	Kevin Chauveau, responsable du bureau
	Suppléant	Gaëlle Thouvenin, responsable du service Scolarité

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-487 du 12 novembre 2026 portant nomination aux fonctions de directeur et de directeur adjoint du Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Cyrille Allery et Monsieur Philippe Refait sont respectivement nommés directeur et directeur-adjoint de l'unité de recherche Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE), à compter du 1er janvier 2027, pour un mandat de cinq ans.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 12 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard